

Fiche de données de sécurité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé pour demandeur Hamedata Technology Co, Limited
Shenzhen Huamei Xingtai Technology Co.
1-3F & 6-8F, BLDG#A, Changfang Industrial Park,
No.2 Guihua 5th Road, Pingshan District, Shenzhen
No. 2, Planning Road 5, Zhukeng Community,
Longtian Street, Pingshan District, Shenzhen,
Chine.

Préparé par Unité de compilation Usine industrielle de Ming Bâtiment A 1er étage,
2ème étage, 3ème étage, 6ème étage, 7ème étage,
8ème étage
Laboratoire d'essais de conformité de Shenzhen LCS
Ltd.
Shenzhen Lixun Inspection Co.
101, 201 Bâtiment A et 301 Bâtiment C, Juji
Industrial Park, Yabianxueziwei, Shajing Street,
District de Baoan, Shenzhen, Guangdong, Chine
Shenzhen Bao'an District, Shajing Street, Nga
Bian Xue Zi Wei Ju Ji Industrial Park, Building A
101, 201, Building C 301

Issue Date : 2024.01.01

Report Number : KA2312250012A



Scan code to check authenticity

par. *Sukie Zhang*
shenzhen lcs company testing laboratory ltd.

roduit)

Approuvé par

(Approbation)



Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

* La fiche de données de sécurité est préparée sur la base des informations fournies par le client. Le contenu et les formats de cette fiche de données de sécurité sont révisés à la demande du client. Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont révisés à la demande du client.

RAPPORT N° :

Section 1 - Identification des produits chimiques et des entreprises

Partie I - Étiquetage des produits chimiques et des entreprises

Nom du produit Chlorure de diéthylammonium	MICRO ESS Système intégré de micro stockage d'énergie
Modèle numéro de modèle	B2500-D
Marque déposée logo	N/A
Notations Paramètres nominaux	44,8V, 50000mAh, 2240Wh
Poids poids	18589.5g
Fabricant fabricants	Hamedata Technology Co. limitée Shenzhen Huamei Xingtai Technology Co.
Adresse du fabricant Adresse du fabricant	1-3F & 6-8F, BLDG#A, Changfang Industrial Park, No.2 Guihua 5th Road, Pingshan District, Shenzhen Changfang Lighting Industrial Plant, No. 2, Planning Road 5, Zhukeng Community, Longtian Street, Pingshan District, Shenzhen, Chine, Trois, six, sept, huit étages.
Téléphone d'urgence appel d'urgence	+86-755-28398777
Fax télex	+86-755-28398777

Section 2- Informations sur la composition

Partie II - Informations sur les ingrédients

Composition chimique composition chimique	Formule chimique formule chimique (par exemple, eau H2O)	No CAS No CAS	Poids (%) Teneur en poids (%)
Graphite	C	7782-42-5	20-23 pour cent
phosphate de fer lithié Fer lithium (II) phosphate	LiFePO4	15365-14-7	38-45 pour cent
Aluminium	AL	7429-90-5	6-9 pour cent
Cuivre CUIVRE	CU	7440-50-8	8-11 pour cent
polyéthylène	(C2H4)n	9002-88-4	2-5 pour cent
Polypropylène	(C3H6)n	9003-07-0	1%-2%

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

Hexafluorophosphate de lithium hexafluorophosphate			1%-3%
EC (carbonate d'éthylène) Carbonate d'éthylène	C3H4O3	96-49-1	RAPPORT N°4-6 pour cent KA2312250012A
EMC Carbonate de méthyle et d'éthyle Carbonate de méthyle et d'éthyle	Carbonate de méthyle et d'éthyle C4H8O3	623-53-0	6-8 pour cent

Section 3 - Identification des dangers

Partie III - Aperçu des dangers

Vue d'ensemble des urgences Aperçu des situations d'urgence	N/A inapplicable
Classification selon le SGH Classification SGH	N'est pas une substance dangereuse selon le SGH N'est pas un produit dangereux selon le SGH
Éléments d'étiquetage. élément de la balise	
Pictogramme(s) de danger Tableau d'étiquetage des risques	Sans objet inapplicable
Mot signal indice	Sans objet inapplicable
Mentions de danger Mention de danger	Sans objet inapplicable
Déclaration(s) de précaution. Mise en garde	
La prévention prendre des précautions contre	Sans objet inapplicable
Réponse réaction chimique	Sans objet inapplicable
Élimination élimination	Sans objet inapplicable
Risques pour l'environnement. risque pour l'environnement	Aucune information pertinente Aucune information pertinente
Symptômes importants. Principaux symptômes	Voir la section 11 pour plus d'informations Voir la partie 11 pour plus d'informations

Section 4 - Mesures de premiers secours

Partie IV - Mesures de premiers secours

Contact visuel contact visuel	Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps les yeux. Obtenir une aide médicale. En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en retournant les paupières supérieures et inférieures jusqu'à ce que les résidus chimiques soient éliminés. Consulter rapidement un médecin jusqu'à ce que les résidus disparaissent.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau avec beaucoup d'eau ou prendre une douche. Obtenir une aide médicale.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

contact cutané	Dans le cas peu probable d'un contact, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés et rapidement Médical.
Inhalation inhalation	Se retirer de l'exposition et se rendre immédiatement à l'air frais. Utiliser de l'oxygène si possible. Retirer immédiatement l'exposition à l'air frais, administrer de l'oxygène en cas de difficultés respiratoires et consulter immédiatement un médecin.
Ingestion consommer	Faire boire au moins deux verres de lait ou d'eau. Faire vomir le patient, sauf s'il est inconscient. Appeler un médecin. Buvez deux verres de lait ou d'eau. Si la personne n'est toujours pas claire, vous pouvez la faire vomir et demander une assistance médicale immédiate.

RAPPORT N°
KA2312250012A

Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Partie V - Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair point de combustion	N/A inapplicable
Température d'auto-allumage température de combustion spontanée	N/A inapplicable
Moyens d'extinction Moyens d'extinction	H2O, CO2 Eau, dioxyde de carbone
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Appareil respiratoire autonome Appareil respiratoire autonome
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion Incendie ou explosion inhabituels	La cellule peut s'éventer si elle est soumise à une chaleur excessive, exposant ainsi le contenu de la batterie. La soupape de sécurité peut s'ouvrir lorsque la cellule est exposée à une chaleur excessive.
Produits de combustion dangereux Matières dangereuses issues de la combustion	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées d'oxyde de lithium. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées d'oxyde de lithium

Section 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Partie VI - Intervention d'urgence en cas de fuite

Fiche de données de sécurité

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.
 Si la batterie est libérée, éloigner le personnel de la zone jusqu'à ce que les vapeurs se dissipent. Assurer une ventilation maximale pour évacuer les gaz dangereux. La meilleure solution est de quitter la zone et de laisser les vapeurs se dissiper. Éviter le contact avec la peau et les yeux ou l'inhalation des vapeurs. Enlever le liquide déversé avec un absorbant et l'incinérer. En cas de fuite de la batterie, le liquide peut être absorbé à l'aide de sable, de terre ou d'autres substances inertes et la zone contaminée doit être ventilée entre-temps. En cas de fuite de la batterie, le liquide peut être absorbé à l'aide de sable, de terre ou d'une autre substance inerte et la zone contaminée doit être ventilée entre-temps.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.
 En cas de fuite des piles, éloigner le personnel de la zone jusqu'à ce que les fumées se dissipent. Assurer une ventilation maximale pour évacuer les gaz nocifs. La meilleure solution consiste à quitter la zone et à dissiper le gaz, en évitant tout contact avec la peau et les yeux ou toute inhalation. Enlever le liquide déversé à l'aide d'un absorbant, puis l'incinérer. En cas de fuite de la batterie, le liquide peut être absorbé avec du sable, de la terre ou un autre matériau inerte et la zone contaminée doit être maintenue ventilée.

Précautions pour l'environnement.
 Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou toute autre source d'eau. Informer les autorités compétentes en cas d'infiltration dans un cours d'eau ou un réseau d'égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface ou souterraines.

Précautions environnementales.
 Ne pas laisser le produit atteindre le système d'évacuation ou toute autre source d'eau. En cas d'infiltration dans le système de drainage ou dans une source d'eau, avertir les autorités compétentes. L'accès aux égouts, aux surfaces ou aux eaux souterraines n'est pas autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.
 Si le boîtier de la batterie est démonté, de petites quantités d'électrolyte peuvent s'écouler. Recueillir toutes les matières libérées dans un récipient doublé de plastique. Conformément à la législation et aux règles locales, éviter que les substances lessivées ne pénètrent dans le sol, les canalisations ou les eaux.

Méthodes de confinement et de nettoyage des matériaux.
 Si le boîtier de la batterie est retiré, une petite quantité d'électrolyte peut s'écouler. Recueillir tous les matériaux dans un conteneur en plastique. Éliminez-les conformément aux lois et réglementations locales afin d'éviter tout risque d'explosion. Les substances solubles pénètrent dans la terre, les égouts ou les sources d'eau.

Section 7 - Manipulation et stockage

Partie VII - Élimination et stockage opérationnels

<p>Manipulation Opération Élimination</p>	<p>Les piles ne doivent pas être ouvertes, détruites ou incinérées, car elles peuvent fuir ou se rompre et libérer dans l'environnement les ingrédients qu'elles contiennent dans le récipient hermétiquement fermé. dans le récipient hermétiquement fermé.</p> <p>Ne pas court-circuiter les bornes, ne pas surcharger la batterie, ne pas la décharger de force, ne pas provoquer d'incendie. Ne pas écraser ou percer la batterie, ni l'immerger dans des liquides.</p> <p>Il est interdit d'ouvrir, de détruire ou d'incinérer la batterie, car elle risque d'exploser, de se rompre ou de fuir lors de ces manipulations. Il est interdit de court-circuiter, de surcharger, de décharger de force ou de jeter la batterie au feu.</p> <p>Ne pas presser ou percer la batterie, ni l'immerger dans une solution.</p>
--	--

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

<p>Stockage sauver</p>	<p>Éviter les abus mécaniques ou électriques. Stocker de préférence dans un endroit frais, sec et ventilé, soumis à peu de changements de température. Le stockage à des températures élevées doit être évité.</p> <p>Ne placez pas la batterie à proximité d'appareils de chauffage et ne l'exposez pas à la lumière directe du soleil pendant de longues périodes.</p> <p>Les abus physiques ou électriques sont interdits, le stockage à haute température est interdit, et il est préférable de stocker la batterie dans un environnement frais, sec et ventilé, avec peu de changements de température.</p> <p>Il est interdit d'exposer la batterie à des appareils de chauffage ou à la lumière directe du soleil pendant de longues périodes.</p>
<p>Autres précautions Autres précautions à prendre</p>	<p>La batterie peut exploser ou provoquer des brûlures si elle est démontée, écrasée ou exposée au feu ou à des températures élevées. Ne pas court-circuiter ou installer avec une polarité incorrecte.</p> <p>Les piles peuvent exploser et brûler si elles sont démontées, écrasées ou placées directement dans le feu ou dans des conditions de température élevée.</p> <p>Il est interdit de court-circuiter ou d'installer incorrectement les bornes positives et négatives de la batterie dans l'appareil.</p>
<p>Section 8 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle Partie VIII - Contrôles de l'exposition et protection individuelle</p>	
<p>Contrôles techniques Contrôle de la conception</p>	<p>Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour contrôler les sources de poussière, de brouillard, de fumées et de vapeurs.</p> <p>Conserver à l'abri de la chaleur et des flammes nues, dans un endroit frais et sec.</p> <p>Concevoir une ventilation locale par aspiration ou d'autres dispositifs pour contrôler la poussière, le brouillard, les fumées et les gaz.</p>
<p>Équipements de protection individuelle les équipements de protection individuelle</p>	<p>Protection respiratoire : Non nécessaire dans des conditions normales.</p> <p>Protection de la peau et du corps : Non nécessaire dans des conditions normales. Porter des vêtements et des gants de protection appropriés en cas de manipulation d'une batterie ouverte ou qui fuit.</p> <p>Protection des mains : Portez des gants appropriés si vous manipulez une batterie ouverte ou qui fuit.</p> <p>Protection des yeux : Pas nécessaire dans des conditions normales. Porter des lunettes de sécurité si l'on manipule une batterie ouverte ou qui fuit.</p> <p>Protection respiratoire : Non requise dans des conditions normales.</p> <p>PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS : Non requise dans des conditions normales, en cas de manipulation d'une batterie fissurée ou qui fuit, des vêtements et des gants de protection appropriés sont nécessaires.</p> <p>Protection des mains : Des gants appropriés sont nécessaires pour manipuler une batterie fissurée ou qui fuit.</p> <p>Protection des yeux : pas nécessaire dans des circonstances normales, mais en cas de manipulation d'une batterie fissurée ou qui fuit, il est nécessaire de porter des lunettes de protection.</p>

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

RAPPORT N° :
KA2312250012A

Autres équipements de protection Autres équipements de protection	Disposer d'une douche de sécurité et d'une fontaine oculaire à proximité immédiate de la zone de travail. Une douche de sécurité et une douche oculaire à jet d'eau doivent être immédiatement accessibles dans la zone de travail.
Mesures d'hygiène mesure d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Maintenir un bon niveau d'hygiène. Il est interdit de manger, de boire ou de fumer dans la zone de travail.
Section 9 - Propriétés physiques et chimiques Partie IX - Propriétés physiques et chimiques	
Formulaire morphologique	Solide solide
Couleur couleur	Noir ferreux
Odeur odeurs	Sans objet inapplicable
pH pH (chimie)	Sans objet inapplicable
Point de fusion/point de congélation Point de fusion/point de solidification	Sans objet inapplicable
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition Point d'ébullition, plage du point d'ébullition.	Sans objet inapplicable
Point d'éclair inflammabilité	Sans objet inapplicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité Limites supérieures et inférieures de combustion spontanée ou d'explosion	Sans objet inapplicable

Fiche de données de sécurité

Pression de vapeur pression de vapeur	Sans objet inapplicable	Fiche de données de sécurité RAPPORT N° : KA2312250012A
Densité de vapeur densité de vapeur	Sans objet inapplicable	
Densité relative densité relative	Sans objet inapplicable	
Solubilité dans l'eau solubilité	Sans objet inapplicable	
Température d'auto-inflammation température de combustion spontanée	Sans objet inapplicable	
Température de décomposition température de décomposition	Sans objet inapplicable	
Taux d'évaporation taux d'évaporation	Sans objet inapplicable	
Inflammabilité (sol, gaz) Inflammabilité (sol, gaz naturel)	Sans objet inapplicable	
Viscosité collant	Sans objet inapplicable	
Section 10 - Stabilité et réactivité		
Partie X. Stabilité et réactivité		
Stabilité stabilité	Le produit est stable dans les conditions décrites à la section 7 Le produit est stable dans les conditions décrites dans la partie VII.	
Conditions à éviter Conditions à éviter	Chauffer à plus de 70°C ou incinérer. Déformer, mutiler, écraser, démonter, surcharger, court-circuiter, exposer pendant une longue période à des conditions humides.	
	Chauffage supérieur à 70°C ou incinération, déformation, destruction, écrasement, démontage, surcharge, court-circuit, exposition prolongée à l'humidité.	
Matériaux incompatibles Matières incompatibles	Agents oxydants, acides, bases. Agents oxydants, acides, bases.	
Produits de décomposition dangereux Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées d'oxyde de lithium. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées d'oxyde de lithium.	
Possibilité de réaction dangereuse Risque de réactions dangereuses	Sans objet inapplicable	
Section 11 - Informations toxicologiques		
Partie XI - Informations toxicologiques		
Irritation stimuler	Le risque d'irritation n'existe que si la cellule est soumise à des abus mécaniques, thermiques ou électriques au point de compromettre l'enceinte. Dans ce cas, une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire. Dans ce cas, une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire. Le risque d'irritation survient si le boîtier de la cellule est soumis à des abus mécaniques, thermiques ou électriques dans une certaine mesure. Dans ce cas, il peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires.	

Fiche de données de sécurité

Sensibilisation allergène	Sans objet inapplicable	RAPPORT N° : KA2312250012A
Effets neurologiques affectent le système nerveux	Sans objet inapplicable	
Tératogénicité mutagène	Sans objet inapplicable	
Toxicité pour la reproduction poison régénérateur	Sans objet inapplicable	
Mutagénicité (effets génétiques) Mutagenèse (effets génétiques)	Sans objet inapplicable	
Matières toxicologiquement synergiques Toxicité des matières accessoires	Sans objet inapplicable	
Section 12- Informations écologiques Partie XII - Informations écologiques		
Toxicité écologique écotoxicité	Sans objet inapplicable	
Mobilité dans le sol Mobilité dans le sol	Sans objet inapplicable	
Persistance et dégradabilité Persistance et décomposition	Sans objet inapplicable	
Potentiel de bioaccumulation bioconcentration	Sans objet inapplicable	
Autres effets indésirables Autres effets indésirables	Sans objet inapplicable	
Section 13 - Considérations relatives à l'élimination Partie XIII - Élimination des déchets		
Recommandation pour l'élimination des produits Recommandations pour l'élimination des produits	Respecter les lois et réglementations locales, nationales et fédérales. Respecter les lois et réglementations locales, nationales et fédérales.	
Recommandation pour l'élimination de l'emballage Emballage Recommandations de manipulation	L'élimination doit se faire conformément à la réglementation officielle L'élimination doit être conforme aux réglementations locales	
Section 14 - Informations relatives au transport Partie XIV - Informations relatives au transport		

Fiche de données de sécurité

Etiquette pour le transport étiquette de transport	Etiquette de la pile au lithium Etiquettes de piles au lithium	
Numéro ONU N° ONU	UN 3480 UN 3480	RAPPORT N° : KA2312250012A
Classe(s) de danger pour le transport Catégorie de risque de transport	9	
Groupe d'emballage Qualité de l'emballage	965	II
Polluant marin Polluants marins	Non non polluant	
Nom d'expédition approprié UN Désignation des transports par les Nations Unies	Piles au lithium-ion (y compris les piles au lithium-ion polymère) Batteries lithium-ion (y compris les batteries lithium-ion polymère)	
ICAO/IATA	Peut être expédié par voie aérienne conformément à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), au TI ou au DGR de l'Association du transport aérien international (IATA). 65 ^e Instructions d'emballage Section IA de 965 de manière appropriée. Peut être emballé conformément à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), TI ou à l'Association de l'aviation internationale (IATA) DGR 65. Transport aérien au titre de la section IA du Minnesota 965	
CODE IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses CODE IMDG (Amdt 41-22) Dispositions pertinentes du code maritime international des marchandises dangereuses (CODE IMDG) CODE IMDG (Amdt 41-22)	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route Dispositions pertinentes de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses Dispositions pertinentes de l'Accord européen relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID)	
Les réglementations relatives aux marchandises dangereuses exigent que chaque modèle de batterie soit soumis aux tests contenus dans la section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU avant d'être proposé au transport. avant d'être proposée au transport. La réglementation sur les marchandises dangereuses exige que chaque modèle de batterie passe les tests contenus dans la section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères des Nations unies avant d'être transporté.		
Section 15- Informations réglementaires Partie XV - Informations réglementaires		

Fiche de données de sécurité

Informations juridiques

Informations juridiques

Règlementation sur les marchandises dangereuses

Règles relatives aux marchandises dangereuses

Recommandation sur le transport des marchandises dangereuses Règlement type

Recommandations sur les dispositions relatives au transport des marchandises dangereuses

Marchandises dangereuses maritimes internationales

Code maritime international des marchandises dangereuses

Instructions techniques pour la sécurité du transport des marchandises dangereuses

Instructions techniques pour la sécurité du transport des marchandises dangereuses

Classification et code des marchandises dangereuses

Classification et numérotation des marchandises dangereuses

Loi sur la sécurité des produits de consommation (LSPC)

Loi sur la sécurité des produits de consommation

Loi fédérale sur la lutte contre la pollution de l'environnement (FEPCA)

Loi fédérale sur la lutte contre la pollution de l'environnement

Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA)

Loi sur la conservation et la récupération des ressources

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Règlement relatif au transport international des marchandises dangereuses

Accord européen relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

Conformément à toutes les lois fédérales, nationales et locales.

Conformément à toutes les lois fédérales, nationales et locales.

RAPPORT N° :

KA2312250012A

Fiche de données de sécurité

Section 16 - Autres informations

Partie XVI - Autres informations

Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. Toutefois, Concorde n'offre aucune garantie de qualité marchande ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Toutefois, Concorde n'offre aucune garantie de qualité marchande ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Bien que des précautions raisonnables aient été prises dans la préparation des informations, nous ne serons pas responsables de toute perte ou de tout dommage résultant de leur utilisation. Bien que des précautions raisonnables aient été prises lors de la préparation des données contenues dans le présent document, celles-ci sont proposées uniquement à titre d'information, d'examen et de recherche. La fiche de données de sécurité fournit des lignes directrices pour la manipulation et l'utilisation en toute sécurité de ce produit ; elle ne donne pas et ne peut pas donner d'avis sur toutes les situations possibles ; par conséquent, l'utilisation spécifique de ce produit n'est pas garantie. Par conséquent, l'utilisation spécifique de ce produit doit être évaluée afin de déterminer si des précautions supplémentaires sont nécessaires.

Les informations ci-dessus sont censées représenter fidèlement les meilleures informations dont nous disposons actuellement. Toutefois, Aircraft n'offre aucune garantie de qualité marchande ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, et nous ne sommes pas responsables de l'utilisation de ces informations. Les utilisateurs doivent effectuer leurs propres recherches pour déterminer si les informations conviennent à leurs besoins particuliers. Bien que des précautions raisonnables aient été prises lors de la préparation des données contenues dans le présent document, celles-ci sont fournies uniquement à titre d'information, d'examen et de recherche. Cette fiche de données de sécurité fournit des lignes directrices pour la manipulation et l'utilisation en toute sécurité de ce produit, elle ne fournit pas de conseils sur toutes les situations possibles, par conséquent, l'utilisation particulière de ce produit doit d'abord être examinée par l'utilisateur.

Procéder à une évaluation pour déterminer si des précautions supplémentaires sont nécessaires.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

Fin du rapport
-- Fin du rapport --

RAPPORT N° :
KA2312250012A